

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Janvier 2024

09x24

CIMETIÈRE DES CADENEAUX **REPRISE DE CONCESSION NON RENOUVELÉE** **CARRÉ 7 RANG 12 N°147**

Conformément à l'article L2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit effectuer la reprise d' une concession trentenaire située au cimetière des Cadeneaux - carré 7 rang 12 N°147, arrivée à son terme et non renouvelée.

Il est proposé aujourd'hui de mettre à la vente, le caveau construit sur cette concession, selon une estimation, réalisée par les services municipaux, s'élevant à 2400 Euros.

La concession de terrain, quant à elle, sera vendue au tarif en vigueur au moment de l'achat, et par conséquent sera rajoutée à la valeur du caveau.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

- Approuve la mise en vente du caveau référencé ci-dessus au tarif de 2400 Euros
- Précise que l'acquisition de la concession de terrain se fera au tarif en vigueur au moment de l'achat
- SE PRONONCE comme suit:
POUR
CONTRE
ABSTENTION

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL